



Épargne Salariale

Paris, le 12 mai 2016

Groupama Épargne Salariale lance sa nouvelle offre pour les TPE et PME

Groupama Épargne Salariale, spécialiste en épargne salariale auprès des TPE/PME, propose une nouvelle offre intégrant les avantages liés à la loi Macron et encore plus de services pour les entreprises et les épargnants.

Baisse du forfait social, suppression de la contribution spéciale sur l'abondement dans le PERCO, harmonisation des règles de la participation et de l'intéressement... les mesures de la loi du 7 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances (dite Loi Macron) en faveur de l'épargne salariale offrent de nouvelles opportunités particulièrement avantageuses pour les artisans, commerçants, exploitants agricoles et professions libérales.

Groupama Epargne Salariale a conçu une nouvelle offre associant un Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) et un Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises « Plus » (PERCOI). *« Notre offre est complète et intègre de nouveaux services afin de permettre aux chefs d'entreprise de profiter pleinement des atouts de l'épargne salariale. Elle s'adresse particulièrement aux TPE et PME à la recherche de solutions d'optimisation fiscale et d'outils pour motiver et fidéliser leurs salariés »* précise Arnaud Vergnes, Responsable Marketing et Communication Externe de Groupama Épargne Salariale.

A travers cette nouvelle offre, Groupama Epargne Salariale permet aux entreprises de bénéficier :

- ➔ **d'un accord de participation volontaire** pour les entreprises de moins de 50 salariés. Cet accord est inclus dans l'offre, l'entreprise n'a aucune démarche administrative à effectuer, il lui suffit de choisir les modalités ;
- ➔ **d'un nouveau fonds**, *Groupama Sélection PME-ETI*, pour diversifier son épargne et soutenir sur le long terme les PME. Il est composé de plusieurs fonds gérés entre autres par La Financière de l'Échiquier et Amundi ;
- ➔ **de 3 nouvelles grilles de gestion pilotée** adaptées à chaque profil d'épargnant : Prudente, Équilibre et Dynamique. Les principes de bonne gestion sont renforcés pour chaque grille avec un investissement réparti dans 6 fonds et une épargne réorientée vers des fonds de plus en plus sécurisés au fur et à mesure que se rapproche la date de départ à la retraite ;
- ➔ **d'un forfait social à 16 %** au lieu de 20 % sur les sommes versées dans le PERCOI issues de l'intéressement, la participation et l'abondement, grâce à la gestion pilotée par défaut avec un investissement à 7 % minimum en parts ou titres finançant les PME-ETI ;
- ➔ **d'une nouvelle formule d'abondement dans le PERCOI** : l'entreprise peut mettre en place un versement unilatéral périodique sans versement préalable de l'épargnant.

D'autres fonctionnalités viennent compléter cette nouvelle offre, notamment le calcul automatique de l'abondement par Groupama Epargne Salariale, les versements possibles par carte bancaire, la prise en charge des droits d'entrée par l'entreprise, totalement ou partiellement...

Présentation de Groupama Épargne Salariale

Groupama Épargne Salariale, spécialiste en épargne salariale depuis 2003, s'appuie notamment sur les réseaux de distribution et filiales financières du Groupe Groupama / Gan pour assurer aux entreprises et à leurs collaborateurs une prestation irréprochable en épargne salariale : proximité, conseil, accompagnement dans la durée, offre sur mesure à un tarif attractif.

Ainsi, les chefs d'entreprise, qu'ils soient artisan, commerçant, professionnel libéral ou exploitant agricole, bénéficient d'une solution d'épargne salariale répondant à leur niveau d'exigence :

- Les offres de Groupama Épargne Salariale ont reçu le **Label d'Excellence 2016** des Dossiers de l'Épargne grâce à un positionnement tarifaire très attractif et à un large éventail de fonds proposés.
- Les supports de placement sont **labellisés par le CIES depuis 2003** : garantie d'un suivi et d'une gestion financière orientée vers l'investissement Socialement Responsable.
- Les opérations de versement, d'arbitrage et de rachat des clients sont **certifiées ISO 9001 par l'AFNOR**

Quelques chiffres clés à fin 2015

plus de 13 500 entreprises clientes dont 800 entreprises nouvelles en 2015
127 000 comptes particuliers
147 millions d'euros de collecte (+12%)
1 090 millions d'euros d'encours (+8%)

Retrouvez toute l'information sur Groupama Epargne Salariale à travers ses 2 sites

www.groupama-es.fr : site d'information avec accès aux comptes d'épargne salariale, à destination des entreprises et des épargnants.

www.solutions-epargne-salariale.fr : site d'information générale et de conseils pratiques sur l'épargne salariale, à destination des entreprises.

Contact presse

Guillaume Fregni – guillaume.fregni@groupama.com – Tél. : 01 44 56 28 56



A propos du groupe Groupama

Fort de ses trois marques – Groupama, Gan, Amaguiz, le groupe Groupama, l'un des premiers groupes d'assurance mutualistes en France, développe ses activités d'assurance, de banque et de services dans onze pays. Le groupe compte 13 millions de clients et 34 000 collaborateurs à travers le monde, avec un chiffre d'affaires de 13,6 milliards d'euros. Retrouvez toute l'actualité du groupe Groupama sur son site internet (www.groupama.com) et sur son compte Twitter ([@GroupaGroupama](https://twitter.com/GroupaGroupama)).